

COUPON A REMETTRE IMPERATIVEMENT A LA MAIRIE POUR QUE L'INSCRIPTION DE L'ENFANT

AUX ACCUEILS PERISCOLAIRES – ANNEE SCOLAIRE 2021/2022 SOIT PRISE EN COMPTE :

L'inscription aux accueils périscolaires (cantine et garderie) implique que les parents acceptent toutes dispositions du présent règlement intérieur.

La Commune de Montbizot se réserve le droit de faire évoluer ce règlement à tout moment.

Je soussigné(e) Monsieur ou Madame _____,
Responsable légal du (ou des) enfant(s) : _____

Certifie(nt) qu'il m'a bien été remis le règlement intérieur de fonctionnement des accueils périscolaires (cantine et garderie) de la Commune de Montbizot et l'accepte(nt) dans son intégralité. La fréquentation du restaurant scolaire impose l'adhésion totale au présent règlement.

A Montbizot, le __ / __ / 20__

Signature du ou des parents
(précédée de la mention lu et approuvé)

Visa de l'agent